

Rapport d'activité 2012

Introduction

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers « Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », conformément à la méthode adoptée et éprouvée, nous vous proposons un « rapport d'activité 2012 », d'après un plan calqué sur les trois buts définis par nos statuts.

C'est toujours le regard de l'ensemble du CA de « LAPSAT » sur l'exercice écoulé.

En préambule, quelques considérations générales quant au fonctionnement de notre association.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en 2012; le 12 juillet, en urgence, pour délibérer sur les décisions devant être mises en œuvre face au permis de construire venant d'être accordé à la SCCV Le Prieuré; le 27 octobre, puis le 08 décembre, à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire, avec notamment l'élection de Mme Anne-Marie ROUY au poste de Vice-président en remplacement de M. Cyril DUTEIL qui souhaitait en être déchargé, mais en demeurant néanmoins au sein du CA; nous exprimons à Maître DUTEIL toute notre gratitude pour son rôle éminent dans la création et le fonctionnement de « LAPSAT » depuis 2006. Ce même CA du 08 décembre a aussi permis d'entériner ce que l'AG avait adopté, c'est à dire de réserver le 12^{ème} poste d'élu, vacant depuis février 2012 suite à la démission de M. Laurent ALEXANDRE-VELLLUZ, au Président de l'association « les Amis de Trouville » (M. Henri LUQUET) par suite de l'adhésion de « LAPSAT » à cette association, dès janvier 2013. Nos statuts prévoient au moins 3 réunions de CA par exercice, et nous y avons donc satisfait pour l'exercice 2012, cependant la gestion collégiale, via de nombreux échanges par courriels et téléphone, entre les membres élus du CA est toujours une vertu cardinale du fonctionnement de « LAPSAT ».

A fin décembre, « LAPSAT » comptait 61 « amis » adhérents auxquels s'ajoutaient : 7 membres d'Honneur, les 2 membres de Droit et 1 membre invité ; soit 71 « Amis », après le plus haut niveau, 77, atteint en 2011.

Par rapport à l'exercice précédent (66 adhérents), nous régressons de 5 (-7,58%). Cette régression se décompose comme suit : 13 « départs », (-20%), et nous accueillons 9 nouveaux « Amis » (soit +14%). Malgré une conjoncture difficile, nous conservons un niveau honorable. Notre qualité « d'intérêt général » ne montre toujours pas d'effet marquant.

Nous n'avons, sans doute, pas encore trouvé une forme de communication externe satisfaisante, nous permettant ainsi de répondre à nos objectifs : générer des ressources, via les adhésions notamment.

Pour information, à ce jour pour l'exercice 2013, nous n'en sommes qu'à : **42** adhésions.

Les finances de « LAPSAT » démontrent que 2012 est une année avec deux grands engagements (défense du Prieuré et chantier des peintures murales); le rapport financier montre, pour l'exercice 2012, un résultat **négatif** de **-2226,79€**, cette présentation permettant de traduire, en vérité, la réalité de **notre trésorerie disponible à fin 2012**. Le ratio produit cotisations/adhérent s'est redressé de 11% (39,43€ au lieu de 35,59€).

Ce même Rapport Financier illustre le travail consciencieux de nos Trésoriers, Messieurs MESPREUVE et HARDUIN-AUBERVILLE Nicolas (cf. Rapport Financier), sans oublier la supervision avisée de Mme MICHAUX que nous remercions.

Nous réitérons notre gratitude à Mme Nicole AMELINE, Députée du Calvados, pour la subvention exceptionnelle de fonctionnement (de 2000€), reçue au titre du Ministère de la Culture grâce à son intervention ; et cette somme, comme nous l'écrivions dans le compte-rendu 2011, est réservée en totalité pour le chantier des peintures murales. Nous témoignons aussi notre reconnaissance à M. et Mme CHANSON pour leur don important, au profit exclusif du chantier d'études et de restitution des peintures murales de la chapelle ; « Pierres en Lumières » a aussi suscité des soutiens forts sympathiques, puissions-nous les fidéliser !

Hormis le verre de l'amitié à l'issue de notre AG du 08 décembre 2012, merci à Madame Agnès MASCARELLI et à Monsieur Jean-Bernard MICHAUX, nous n'avons pas eu de véritable temps de convivialité associatif, c'est un point sur lequel « LAPSAT » doit progresser.

1. Contribuer à la restauration, la mise en valeur, la défense environnementale et le rayonnement de l'ensemble architectural.

1.1 Contribuer à la restauration :

1.1.1 Les ruines de l'église paroissiale & La tour du clocher:

Nos précédentes remarques, (cf. Rapport d'activités 2011), relatives au chantier de « réparation/cristallisation » des ruines et du clocher de l'église paroissiale, demeurent d'actualité notamment quant à la qualité des dernières prestations de l'entreprise de maçonnerie, avec en particulier le constat réitéré des éléments de maçonneries qui se désagrègent suite aux effets du gel, avec aussi, ça et là, de la végétation qui s'installe de nouveau, par exemple sur la tour du clocher.

Comme indiqué, supra, et à notre connaissance, le rapport de l'étude archéologique du bâti effectuée par M. François DELAHAYE de l'INRAP, serait toujours attendu ...

La situation du dépôt de lapidaires (en vrac à l'extérieur auprès des Services Techniques), évoquée en 2011, n'a pas évolué, ce que nous ne pouvons que regretter.

Nous réitérons également ce que nous avons déjà signalé, à savoir :

- « Dans l'escalier de la crypte, une partie du linteau et du plafond (correspondant au sol du chœur de l'église) se dégrade, avec même des infiltrations. »
- La gestion des pigeons qui dégradent et souillent d'une façon intolérable l'ensemble du site, il faut, par exemple, souvent risquer de mettre les mains dans les fientes pour ouvrir les abattants de l'accès à la crypte, c'est un problème d'hygiène qui n'est pas anecdotique.

Dans le cadre de l'opération « Pierres en Lumières », nous avons été incités à trouver, grâce à des partenariats, quelques moyens simples pour mettre en lumière l'ensemble du site tout en nous adaptant à la puissance électrique disponible limitée à 9Kw.

1.1.2 La chapelle prieurale et sa crypte:

Dans le précédent Rapport d'activités (pour l'exercice 2011), nous témoignons de tous les efforts mis en œuvre pour parvenir à la concrétisation de la seconde campagne d'intervention concernant les peintures murales de la chapelle. En effet, Mme BLONDAUX est intervenue une semaine en août 2012, puis une seconde semaine fin novembre 2012, avec son collègue historien de l'art, Vincent JUHEL. Mais la mise en œuvre d'une convention Commune/Fondation du Patrimoine/ « LAPSAT », tant espérée, a été rendue impossible du fait de la position de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui préconise bien les études, mais n'accepte pas d'intervention de restitution ou de restauration sur les murs, mais sur un support mobile (panneau, toile, par exemple). Ces dispositions, sachant que nous n'avons pas de frais d'honoraires d'architecte pour cette opération, nous rendent inéligibles pour une convention avec la Fondation du Patrimoine. Par conséquent, nous sommes convenus avec la Commune de partager, à parts égales, le coût de chantier : soit 4330€ pour « LAPSAT », et comme l'indique notre Rapport Financier 2012, cette somme est déjà couverte et réservée avec pour mémoire, l'intégralité des 2000€ de la subvention exceptionnelle de fonctionnement déjà évoquée, 1500€ des fonds propres de « LAPSAT », et 830€ de « dons affectés » recueillis. La restitution des décors sur une toile, à l'échelle 1, a commencée fin novembre 2012 et devrait trouver son achèvement dans le second semestre 2013, sachant qu'il reste environ une semaine de travail à Mme BLONDAUX, et que le printemps très médiocre au plan météo a été dissuasif (période d'intervention non connue à ce jour). Notons que depuis le départ de Mme BLONDAUX, fin novembre, l'usage des deux grandes portes entre la chapelle et les ruines de l'église, est rendu impossible du fait de la présence de la toile qui est fixée de façon précaire. Par ailleurs, et avec son plein accord, nous avons fait imprimer sur toile, à l'échelle 1, la reproduction du calque des relevés réalisés par Mme BLONDAUX, en août 2012, afin de les présenter lors des journées du patrimoine 2012. C'est cette démarche qui a inspiré la solution de restitution sur toile décrite ci-dessus.

Ajoutons que durant cet hiver, pour la première fois, nous avons constaté des infiltrations très significatives de neige dans la chapelle, affectant le mobilier et jusque dans l'allée centrale, via la face nord de la toiture, avec une couche importante accumulée sur la sablière nord.

1.1.3 Le Prieuré :

Pour mémoire, nous vous renvoyons au précédent rapport d'activité de 2011 et nous reprendrons le cours de ce dossier en 2012, avec la chronologie suivante :

- Monsieur le Maire a signé le 02 juillet 2012, un arrêté de permis de construire pour 5 immeubles (c'est la 6^{ème} version du projet), malgré les demandes de sursis à statuer de « LAPSAT » et du « Village Normand » (20 copropriétaires).
- Le 30 juillet 2012, nous avons été reçus et écoutés par Monsieur le Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative au PLUI : dans son rapport et ses conclusions (page 54/114) référencées T/C2, il expose des dispositions allant tout à fait dans le sens de nos préoccupations et demandes, elles « contrarient » de facto le projet des 5 immeubles.
- « LAPSAT » et le « Village Normand » ont décidé, chacun pour ce qui les concerne, de prendre un avocat distinct et de formuler un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ; choses faites à fin août 2012. « LAPSAT » ne recevra pas de réponse, pour le « Village Normand » ce sera une réponse négative.
- De ce fait, « LAPSAT » et le « Village Normand » ont présenté, chacun pour ce qui les concerne, avant fin décembre 2012, une requête pour annulation du permis de construire auprès du Tribunal Administratif de CAEN.
 - Pour 2012, « LAPSAT » a réglé 2518,97€ d'honoraires à Maître GORAND.

A ce jour, d'août 2013, où nous rédigeons le présent, nous avons reçu le jugement du Tribunal Administratif de CAEN qui rejette notre requête et nous condamne à verser 500€ de dommages à la Commune de SAINT-ARNOULT et 500€ de dommages à la SCCV du Prieuré. La requête du « Village Normand » a connu le même jugement.

Allons nous faire « Appel » de ce jugement ? Notre avocat considère qu'il y a vraiment les arguments nécessaires dans les attendus du jugement.

A fin juillet 2013, ce dossier nous coûte 4210,41€ d'honoraires et 1000€ de dommages, soit au total 5210,41€.

Pour aller en « Appel » nous avons un devis d'honoraires de 2000€ et un risque de 2000€ de dommages, soit un budget potentiel nécessaire de 4000€.

Rappelons encore que nous sommes engagés dans cette action depuis 2005 et que toutes nos actions ont été soutenues et « validées » par les différentes associations ou fédérations avec lesquelles nous sommes affiliés ou en lien et notamment la Fédération « Patrimoine Environnement » via son Président délégué, Maître Alain de La Bretesche.

En début 2013, nous avons constaté que le permis de démolir était en cours d'exécution tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Prieuré, désormais ouvert à tous les vents et intempéries...

1.1.4 Les Sources:

Malgré les efforts conjugués de chacun, les sources et le lavoir sont toujours un espace sensible aux actes d'incivisme ou d'irrespect au regard de l'esprit et de la vocation de ces lieux, et qui sont très certainement à la genèse de l'histoire de SAINT-ARNOULT. Comme déjà évoqué supra, les pigeons demeurent une nuisance majeure, ils squattent les bâtiments, les souillant ainsi que tous les abords, et donc en premier lieu les sources. Nous remercions les Services Techniques de la Commune qui s'efforcent d'éradiquer cette situation et de rendre néanmoins ces lieux accueillants; « LAPSAT » y apportant sa modeste contribution. Nous regrettons, malgré nos suggestions à ce sujet, que la Commune, dans le cadre de son programme de « vidéo protection », n'ait pas doté le site de son patrimoine classé d'au moins une caméra (des visiteurs en font spontanément la remarque).

1.2 Contribuer à la mise en valeur :

- Nous remercions encore l'action des Services Techniques de la Commune qui permet que le Patrimoine de la Commune demeure dans un environnement appréciable; « LAPSAT », par sa vigilance et son implication, fait en sorte d'y concourir. Nous devons souligner encore le grand dévouement de M. et Mme YVER pour leur inlassable action, en particulier dans cette lutte sans fin contre les déjections canines qui souillent toujours les allées et les espaces verts ; nous réitérons nos très vifs regrets au regard de ces comportements irrespectueux et tellement désagréables pour les visiteurs.
- M. et Mme YVER ainsi que Mme GUILBERT, ont poursuivi l'entretien et le fleurissement de l'intérieur de la chapelle avec le plus grand dévouement; mais, comme indiqué l'an dernier, ils ont été dans l'obligation de ne plus s'occuper de la crypte (eut égard notamment au dispositif d'accès), c'est donc « LAPSAT » qui y supplée. Notre vive gratitude aux généreux donateurs qui soutiennent le fleurissement des lieux.
- Nous sommes toujours sans nouvelle du très attendu rapport d'étude archéologique du bâti de Monsieur l'Archéologue avec lequel nous pourrions d'une part, formuler des propositions à la Commune et à la DRAC, pour la mise en place de panneaux « pédagogiques » facilitant la lecture des lieux et d'autre part, tenter de concrétiser notre projet de restitutions 3D du site. Nous avons cependant, via « Les Antiquaires de Normandie », eu connaissance d'une brève communication de cette étude dans le Rapport annuel (2011) du Service Régional d'Archéologie (pages 68&69).

1.3 Contribuer au rayonnement :

- Après une année 2011 très active, on pouvait craindre un certain « vide » pour 2012. Nous avons participé à l'accueil de 689 personnes en 2012, et nous obtenons ainsi une moyenne de 839/an et un cumul de 5873 depuis le début du suivi en 2006.

Les principaux « temps » de ces visites ont été:

- Les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de SAINT-ARNOULT dans le cadre d'un projet pédagogique, le 27 avril (48 personnes).
- Célébration « Mariale » le 09 mai en soirée, (31 personnes).
- Pour la première édition, bien « noyée » de « Pierres en Lumières », le 19 mai en soirée, (21 personnes).
- La visite de Monseigneur BOULANGER, évêque de Bayeux-Lisieux, le 23 mai.
- Un groupe « d'Arts et Savoirs » d'Houlgate, le 23 juin, (12 personnes).
- Un groupe de la MJC de Pt. L'Evêque, le 28 juin, (20 personnes).
- Célébrations des 14 juillet et 25 août, (37 et 37 personnes).
- Les portes ouvertes tous les dimanches d'été et jours fériés avec toujours notre insertion dans « les chemins d'Art Sacré »...
- Les journées du Patrimoine, 15 et 16 septembre après-midi (57 visiteurs), durant lesquelles nous avons présenté la reproduction à l'échelle 1 des calques de relevés des peintures murales du mur sud, réalisés en juin par Mme BLONDAUX (investissement de 200€ de « LAPSAT »)...

Le 21 avril, suivant la tradition bien établie, nous avons reçu une vingtaine de jeunes « retraitants » de la Paroisse, avec leurs « accompagnants » pour découvrir les lieux et leur histoire.

Du fait de notre engagement dans « Pierres en Lumière », pour la première fois dans le Calvados, nous n'avons pas participé aux journées « Patrimoine de Pays » au mois de juin.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir en juillet, M. LUQUET Henri, Président de l'association « Les Amis de Trouville » ainsi que M. BRISSON Pierre, Président de la Fondation de LABRUSSE qui, chaque année, attribue un prix à une association pour

soutenir un projet ayant trait au patrimoine ou à la culture ; et, M. BRISSON nous a exprimé son très vif intérêt pour notre association et ses projets. Ces visites nous ont conduits à adhérer, dès janvier 2013, à l'association « Les Amis de Trouville » et M. LUQUET a rejoint notre CA.

Comme chaque année, nous avons contribué à l'organisation et au bon déroulement des différentes célébrations religieuses (prière Mariale, Messes). Lors de la célébration du 14 juillet au soir, grâce à la bienveillance de Mme le Maire de SAINT-ARNOULT en Yvelines, nous avons le plaisir de compter parmi nous M. et Mme SOULIÉ avec un reliquaire et la bannière de Saint Arnoul, ainsi que le Frère JM Vianney, du Bec-Hellouin. Remercions **notre** commune de SAINT-ARNOULT qui, comme les années passées, a pris en charge les dîners de M&Mme SOULIÉ.

La prière de Noël s'est déroulée le mercredi 19 décembre à 15h00, en présence du Frère JM Vianney, du Bec-Hellouin.

- La signalisation routière « MH » (3 panneaux actuellement) est toujours insuffisante, d'autant plus que le panneau disposé à l'entrée de la rue de la chapelle via le sens montant de la rue de la Mare a été enlevé. Les observations des précédentes années demeurent pertinentes.
- Les notices présentant les lieux et les saints ont été actualisées en 2011 mais arrivent à épuisement du stock (il est peu probable que nous puissions couvrir les besoins pour 2013) ; les versions anglaise, allemande et espagnole ne sont toujours pas réalisées.
- Notre site Internet est toujours un peu en décalage avec notre actualité, mais depuis début 2013, il y a du progrès...
- Comme exposé en 2011, notre convention avec la section BTS Tourisme du Lycée André Maurois n'est plus d'actualité, sachant que la réorganisation des BTS a supprimé ces « actions » et « projets » pour ne conserver que des stages en entreprise. Nous sommes donc dans la nécessité de trouver d'autres partenariats, et rappelons que pour un partenariat en licence professionnelle, par exemple, il faut acquitter 500€ par projet. Soulignons, avec beaucoup de satisfaction, que « d'anciennes BTS », poursuivant leur formation, maintiennent des relations avec « LAPSAT » et s'en inspire pour certains de leurs travaux (affiche Journées du Patrimoine 2012 de Mlle Flavie POISSON, par exemple).
- Nos relations avec la presse locale, « OUEST France » et « Le Pays d'Auge » demeurent de bonne qualité et nous les en remercions, mais nous avons sans doute des marges de progrès en ce domaine si vital pour une association comme la notre.
- Pour mémoire, nos synergies avec d'autres associations :
 - « Pays d'Art et d'histoire » (CCI Lisieux, Pays d'Auge Expansion).
 - La Fédération Patrimoine&Environnement (ex FNASSEM), en particulier, dans le cadre de notre dossier « Prieuré ».
 - La Société des Antiquaires de Normandie, l'association le Pays d'Auge, la Société Historique de Lisieux, nous prodiguent toujours leur bienveillant soutien.
 - La Fédération Européenne des Sites Clunisiens, nous a permis de concrétiser nos recherches en matière de répertoire sacré clunisien, en nous mettant en relation avec le groupe « Venance Fortunat » ainsi qu'avec M. Bertrand DECAILLET. Nous attendons toujours que la Commune, propriétaire des lieux, veuille bien postuler pour devenir membre de la Fédération, en tant que site, ce qui permettrait de voir figurer SAINT-ARNOULT dans les supports de communication de la dite Fédération, à l'échelle de l'Europe.
 - La « SPPEF », Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, doyenne des associations de protection de l'environnement, qui nous a prodigué, elle aussi, des conseils avisés dans le cadre du dossier « Prieuré » (recommandation de Maître GORAND, par exemple).

2. Favoriser les recherches historiques, archéologiques et ethnographiques de l'ensemble prieural.

- Concernant les travaux de Mlle Amélie PRAT, étudiante travaillant sous la direction de Mme GAZEAU, à l'Université de Caen, nous attendons des nouvelles de ses travaux, « Cluny en Normandie » pour « Les Annales de Normandie », que nous souhaiterions soutenir auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. De plus la « convergence » de ces travaux avec ceux de M. l'Archéologue François DELAHAYE, demeure une perspective des plus attrayantes.
- Comme indiqué supra, nous sommes toujours en attente du rapport archéologique de M. François DELAHAYE, le projet, déjà exposé en 2011, consistant à utiliser, en accord avec l'INRAP, les informations recueillies lors de l'étude aux fins de restitutions informatiques en 3D de l'église et du clocher, dans leurs évolutions architecturales respectives, demeure au stade du projet, mais semble susciter le plus grand intérêt de M. le Président de la Fondation de LABRUSSE.
- Nos fonds iconographiques et bibliographiques ont encore progressé et sont toujours suivis sur deux bases Xls.
- Nous attendons toujours que Mme Françoise DUTOUR, ait l'opportunité de nous fournir des photos des deux tableaux peints par LANGLOIS vers 1840, représentant les ruines de Saint-Arnoul, ils sont à l'hôpital de Pont l'Evêque.
- Le « fonds privé » (propriété du Président) de cartes postales anciennes commence à stagner.

3. Favoriser la culture issue de la tradition bénédictine.

- Rappel fondamental: « *Nos racines bénédictines clunisiennes, ainsi que notre lien avec des bénédictins d'aujourd'hui, et particulièrement « le Bec Hellouin », sont toujours explicitement exposés auprès de nos visiteurs et dans nos communications; conformément à nos statuts, c'est notre devoir d'en témoigner fidèlement, sans prosélytisme et dans le respect du caractère non confessionnel de « LAPSAT ». »*
 - C'est ainsi qu'en 2012, le F. Jean-Marie Vianney a été délégué pour représenter le Bec lors de la prière Mariale du 9 mai, pour la Messe du 14 juillet et à la prière de Noël, le 19 décembre ; « LAPSAT » prenant en charge les déplacements du Frère dont la présence est toujours très appréciée.
 - Le « bulletin des Amis du Bec » continue de nous informer, chaque trimestre, de la « vie du Bec ».
 - « LAPSAT », par son Président, était présente à l'AG des Amis du Bec qui s'est tenue le 06 octobre après-midi, au Bec dans l'ancien logis abbatial restauré.
 - A l'occasion des journées du Patrimoine : le Bec nous a renouvelé le prêt d'une coule (vêtement monastique de chœur) pour habiller « notre mannequin- moine », ainsi que des vêtements liturgiques anciens, de grande qualité, pour exposition lors de ces mêmes journées.
 - Pour Noël, le Bec nous a prêté les personnages pour réaliser une très belle Crèche.
 - Nous étions représentés à la Veillée de Noël 2012, au Bec.
- Notre « veille » demeure quant au projet relatif à la constitution d'un « groupe vocal » restreint, pouvant travailler en osmose avec le Bec (depuis 2007).

Conclusions

Pour conclure :

Avec deux dossiers « lourds » (« les Peintures murales » et « la contestation du permis de construire ») « LAPSAT », en 2012, a assumé ses engagements sans obérer sa capacité de progrès par ailleurs, et en demeurant fidèle à son « fil rouge »: « *Forts du passé et solidaires dans le présent pour fonder l'avenir de notre patrimoine* », à SAINT-ARNOULT.